

Le Président Paris, Juin 2001

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

CONJONCTURE

Une fois n'est pas coutume, ne parlons pas que de la CARMF. En effet, on ne peut préparer l'avenir correctement en ignorant ce qui se passe autour de nous.

Lorsqu'on voit ce qui va se passer dans les années à venir, la prudence s'impose car se retrouver seul ou presque avec de grosses réserves dans un ou deux régimes attirera les convoitises et en démocratie les plus nombreux ont toujours raison. Dans 10 à 20 ans, la France aura de tels problèmes de financements sociaux, que nous aurions tort, autant pour le régime de base et sa compensation et pour l'ASV, de nous reposer sans garantie et les yeux fermés, sur la solidarité nationale pour nous aider à régler nos propres problèmes.

La presse s'est bien étendue ces derniers temps sur les embauches dans la fonction publique, 50% des postes seront à renouveler dans les dix ans à venir. Elle ne s'est, par contre, pas penchée sur le devenir de ceux qui partent avec plus des 3/4, parfois 80 à 100% du dernier salaire, soit plus que le salaire moyen de toute leur carrière. Le problème n'est pas dans l'embauche des nouveaux, mais dans le paiement des engagements pris à l'égard des anciens pour les 25 ans de retraite à servir à un taux défiant toute concurrence. Lorsqu'on sait que souvent jusqu'à 80% des dépenses de ces institutions sont des dépenses de personnel, peut-on envisager sérieusement que ces dépenses, déjà parmi les plus élevées au monde, croissent de 50% en 10 ans ? Matériellement impossible.

Pour le régime général, l'échéance tant annoncée de 2005 est repoussée à 2007, 2008 grâce à Monsieur Balladur, qui en allongeant la durée de cotisations de 2,5 ans, n'a fait que repousser le problème d'autant, sans le régler. De plus à cause de vous, dans le même temps, l'espérance de vie et donc de durée de retraite, s'est allongée de 2,5 ans. Dans tous les rapports, ni l'allongement de la durée de cotisations, ni la baisse du chômage, ni la croissance n'apportent de réponses suffisantes et durables pour garantir les retraites de ceux qui démarrent leur activité professionnelle.

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) vient de confirmer les chiffres du rapport Charpin en les majorant, comme le rapport Charpin majorait ceux du rapport Briet, lui-même plus pessimiste que le Livre Blanc de Michel Rocard. La réalité devrait logiquement majorer les derniers chiffres connus.

Selon les derniers chiffres du COR, tous régimes confondus et avec une hypothèse de chômage à 4,5% en 2020, il manquera chaque année 300 milliards en 2020 et 700 milliards en 2040. Le Fonds de réserve qui se remplit au rythme de 20 milliards par an, devrait l'être au rythme de 300 milliards par an pour permettre, avec le rendement des réserves, de combler ce déficit et assurer un équilibre définitif.

Tous les pays ayant institué la répartition comme la France ont pris ou sont en train de prendre un virage, reconnaissant qu'avec un cotisant pour un retraité, la répartition n'est pas un système qui peut s'équilibrer, et que la retraite se prépare et ne se vit pas au jour le jour.

Les médecins sont, je pense, à ce sujet la population la mieux informée de ce qui va se passer. La CARMF a déjà pris des mesures depuis quelques années, certes insuffisantes car les règles du jeu sont encore imposées par la Tutelle. Pourtant nos actions dans ce sens ne sont pas désavouées, bien au contraire, car Martine Aubry écrivait le 25 janvier 2000 au Président de la CARMF pour lui dire que " cette démarche (aménagement de la réforme du régime complémentaire) me paraît conforme aux principes d'équité et de solidarité qui doivent guider le choix des réformes nécessaires pour garantir à long terme la pérennité des régimes en répartition", et encore récemment, le ministère nous a demandé de modifier nos statuts pour éviter à l'avenir que des décisions de justice viennent contrecarrer ces réformes. Ils ont sans doute besoin d'exemples sérieux et réfléchis, de modèles pour imposer demain des réformes sérieuses. Nous n'avons, ils n'ont pas d'autres choix.

Toutes les « inepties » que j'annonce depuis 8 ans se révèlent, au fils du temps, être des vérités incontournables. Je ne m'en attribuerai pourtant pas la paternité, d'autres, depuis des dizaines d'années, disaient la même chose sans malheureusement être entendus. Avoir avancé plus que les autres et avoir été entendu changera-t-il pour autant les choses ? Rien n'est moins sûr et je doute tous les jours.

Le Conseil d'Administration fait et fera tout son possible pour préserver votre avenir, dans l'équité entre les générations, indépendamment d'une conjoncture qui n'inspire pas à l'optimisme, mais si nous n'avions pas l'espoir de changer les choses, nous ne serions pas là.

Bien confraternellement

Docteur Gérard MAUDRUX

PRECISION: De nombreux confrères s'inquiètent et croient à tort que l'arrêt de l'ASV signifie une perte totale de leurs points ASV, ce qui n'est pas le cas. S'il y a arrêt **il y aura toujours paiement des droits** et nous recherchons un mode de financement de ces droits même si la retraite est prise dans 20 ans.